

COMMUNE DE SAINT MARTIN DES OLMES

Compte rendu Conseil Municipal du Lundi 31 Mars 2025

Le conseil municipal de la commune de Saint Martin des Olmes s'est réuni le Lundi 31 Mars 2025 sous la présidence de M. Daniel Barrier, maire et a délibéré sur les questions suivantes :

- **Approbation des comptes de gestion 2024,**
- **Approbation des comptes administratifs 2024,**
Affectation de résultats, reste à réaliser 2024, note de synthèse, dépenses des sections,
- **Vote des taux des taxes,**
- **Vote des budgets pour 2025 (communal et eau),**
Présentation budget des sections pour 2025, note de synthèse du budget,
- **Subventions aux associations,**
- **Liste des affouages pour 2025,**
- **Demande de subventions chaînes à neige,**
- **Travaux de maintenance ONF,**

Date de convocation : 18 Mars 2025

Nombre de conseillers : 11

Présents : Daniel BARRIER, Mireille LAROCHE, Philippe BOUARD, Thierry PIOT, Cédric DUMEIL, Christophe DURET, Isabelle ESTRADE, Emilia GRANET.

Absent :

Excusé : Nelly ROCHER,

Procuration : Roland DURET donne procuration à Philippe BOUARD, Jean-François KLUFTS donne procuration à Thierry PIOT,

Secrétaire : Philippe BOUARD

Objet : Approbation des comptes de gestion

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Objet : Approbation des comptes administratifs

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme LAROCHE Mireille, 1ère adjointe, approuve les comptes administratifs de l'exercice 2024 dressés par Mr BARRIER Daniel, Maire.

Objet : Vote du taux des impôts locaux année 2025

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2025, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2024 n°2023-1322 du 29 décembre 2023 et notamment l'article 151,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025 de la manière suivante :

- **Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,87 %**
- **Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63,86 %**
- **Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 8,24 %**

Objet : Approbation des budgets communal et eau pour l'année 2025

Monsieur le maire présente à l'assemblée le budget communal et le budget eau de l'exercice 2025. Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité approuve les budgets dont les montants sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget communal	472 709,45 €	221 987,01 €

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget eau	16 572,85 €	58 309,42 €

Objet : Subventions allouées pour l'année 2025 aux associations

Le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

Comité des Fêtes de Saint Martin	800,00 € /2025 ➡ 800,00 €
Donneurs de sang bénévole d'Ambert	100,00 € /2025 ➡ 100,00 €
Union Musicale Marsacoise	400,00 € /2025 ➡ 550,00 €
Les Amis de l'école 1900	200,00 € /2025 ➡ 200,00 €
Ecole et Collège Saint Joseph	300,00 € /2025 ➡ 200,00 €
Amicale Laïque Ambertoise (Henri Pourrat)	300,00 € /2025 ➡ 200,00 €
Amicale Laïque de Grandrif	0 / 2025 ➡ 150,00 €
Société de Chasse de Saint Martin	0 / 2025 ➡ 500,00 €
JSP de Marat	0 / 2025 ➡ 100,00 €
Diverses (en réserve)	164,00 € /2025 ➡ 395,00 €
Total	2500,00 € /2025 ➡ 3 195,00 €

Objet : Liste des affouagistes pour 2025

Le conseil municipal accepte la liste des membres des sections ci-dessous présentée par le maire au titre de l'année 2025.

DURET

Mme PEUCKERT Odile
M. TONDEUR René et Mme LENOIR Annick
M. JARRIX Claude et Mme CHAULIN Estelle
M. et Mme ROCHER Alain
M. BAUDUIN Bruno
Mme AGRAPHIOTY Sophie et M. LE BELLEC Pierre
Mme FERNANDEZ Marie et M. DHAINAUT Yan

JARROUX

M. HILTENBRAND Dominique et Mme BERNARDIN Noëlle
M. BONNEFOY Raphaël
M. GUILLEMIN Thierry
M. et Mme CHANTELAUZE Gil
M. PRAT Corentin et Mme GAILLARD Coralie
M. et Mme ZIMMER

CHANTELAUZE

M. et Mme THORILLON Joseph
M. et Mme CHAUTARD Laurent
M. et Mme THORILLON Jean-Luc
M. et Mme PERRY Nelson

CHOMIS

Mme Anne HEVIN
M. KAUFMANN Didier

LES BALLAYS

M. et Mme GRANET Gérard
M. et Mme ESTRADÉ Guy
M. MONTEILHET et Mme DUMEIL Sandrine
Mme TOULOTTE Arlette

Mme DUMEIL Michèle
M. JACQUEMONT Patrick
M. et Mme DUMEIL David
M. VEROTS Mikaël et Mme ESTRADÉ Isabelle
M. MONTEILHET Olivier
M. ROCHER Anthony et Mme JACQUEMOND Coralie.
Mme CHELLE Solène
M. et Mme DA SILVA QUINTAS
M. et Mme ASCENZI Michel et Joelle

L'OSSEDAI

M. et Mme VIALLOU Jérôme

LES BALLAYS ET AUTRES

M. et Mme GRANET Gérard
M. et Mme ESTRADÉ Guy
M. MONTEILHET et Mme DUMEIL Sandrine
Mme TOULOTTE Arlette
Mme DUMEIL Michèle
M. JACQUEMONT Patrick
M. et Mme DUMEIL David
M. VEROTS Mikaël et Mme ESTRADÉ Isabelle
M. MONTEILHET Olivier
M. ROCHER Anthony et Mme JACQUEMOND Coralie.
M. et Mme VIALLOU Jérôme
Mme CHELLE Solène
M. et Mme DA SILVA QUINTAS
M. ASCENZI Michel et Joelle

CLAVIERES

Mme MALCUS Josette
M. MALCUS Daniel et Mme GRAS Annie
M. et Mme MALCUS Didier
M. et Mme COSTE Pascal

M. et Mme LEVET Jérôme
M. MALCUS Philippe
M. et Mme GOURGOUILHON Bernard
M. RIEBER Renaud et Mme REZIG Christine
M. DUMEIL Cédric et Mme GRILLET Corinne
M. SOULIER Serge
M. TRUCHET Sylvain et Mme BEYSSAC Jessica
M. et Mme MAURER Jérémie et Coralie
Mme BERNARD Fiona
Mme DELHOMME Murielle

MALEMENAIDE

Mme DURET Ginette
M. GARRIER Jean Paul
M. MERMET Benjamin
M. JARROUX Didier
M. COURTIAL Yvan et Mme AUFRAY Béatrice
Mme KRIKORIAN Odette

LA COLLANGE

M. et Mme PRAT Jean Luc
M. et Mme FILLIAT Roger

Les coupes d'affouages sont délivrées par feu.

Objet : Demande de subvention pour matériel de déneigement, acquisition de chaînes

Dans le cadre du vote du budget Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'équiper le véhicule de déneigement d'une paire de chaînes.

Après avoir délibéré le conseil donne un avis favorable à ce projet et autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au taux de 80 %.

Le montant du devis de la société « **GARAGE CHIROL SAMUEL** » s'élève à 2 200 € HT (2 640 € TTC).

Le financement sera assuré de la façon suivante :

- Subvention du Conseil Départemental : 1 760,00 €
- Fonds propres communaux : 440,00 €.

Objet : Travaux de maintenance, ONF

Monsieur le maire présente au conseil municipal le programme d'actions qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre dans la forêt communale de Saint Martin des Olmes et dans ces différentes sections pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis établi par l'Office National des Forêts pour le montant ttc de 9 151,39 € et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.